

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

## Article 1 - Règles Fédérales

Cette 25<sup>ème</sup> édition des Foulées et Randos des Matins Verts sera homologuée par la F.F.A. (comité Lot-et-Garonne) épreuve de course running.

## Article 2 - Organisation (pour les épreuves chronométrées et non chronométrées)

Le Chronométrage sera assuré par la Société Chrono-Start. Les puces devront être restituées à l'arrivée.

- ◆ Départ du Mas d'Agenais = Place de la Halle au Blé - Horaires : 9h10 Course de 13,2 KM / 9h15 Randonnée 12,5 KM
- ◆ Départ de Lagruère = Place de la Mairie - Horaires : 9h30 Course de 8,5 KM / 9h40 Randonnées 9 KM / 9h40 Run and bike et Roller 8,5 KM
- ◆ Départ de Villeton = Place de la Mairie - Horaire : 9h30 Randonnée 5 KM

## Article 3 - Transports

À Tonneins, vous disposez de 8 navettes, Site des Roches - Chemin de Garonne.

Un parking aménagé, situé aux Roches pour véhicules et vélos (accès par la route des Roches de Reculé)

- ◆ **Départ 8h30 des Roches** : Un camion transportera les vélos du Run and Bike à Lagruère
- ◆ **Départ vers le Mas d'Agenais** à partir de 7h40 jusqu'à 8h40, dernière navette.
- ◆ **Départ vers Lagruère** à partir de 8h00 jusqu'à 9h, dernière navette
- ◆ **Départ vers Villeton** à partir de 8h30 jusqu'à 9h15, dernière navette.
- ◆ **Retour** : 1 navette à l'arrivée vous ramènera aux sites de départs à 11h15 (1<sup>ère</sup> rotation) et à 12h00 (dernière rotation).

## Article 4 - Courses Enfants (licenciés ou non - Inscriptions gratuites)

Deux distances seront proposées suivant l'âge des enfants :

- ◆ 2013/2014 : 1,2 KM d'effort - 2015/2016/2017 : 0,8 KM d'effort

Une autorisation parentale sera obligatoire (certificat médical conseillé). Inscriptions le jour de la course : Site des Roches à Tonneins à partir de 8h30, clôture à 9h00.

## Article 5 - Circuit

Homologué par la F.F.A., pas de dénivelé positif, sans difficulté apparente sur route, le long du canal et de la Garonne, marquage au sol et sur les accotements tous les kilomètres. Le tout en musique. Les épreuves se déroulent sur la voie publique.

## Article 6 - Sécurité

◆ Sur le circuit : un VSAB médicalisé, signaleurs et commissaires officiels, liaison radio assurée par un PC fixe avec unités mobiles. Un véhicule balai assurera la sécurité des derniers compétiteurs. Les concurrents acceptent de voir leur course interrompue si un membre du service de sécurité juge un état défaillant ou dangereux. Les participants devront respecter le code de la route. La circulation demeure ouverte dans le sens de la course. **La surveillance des signaleurs de la manifestation sur la voie publique ne sera plus assurée à partir de 11h45.**

## Article 7 - Inscriptions / Paiement / Certificat Médical et Licences

◆ Pour les épreuves dites chronométrées (chronométrage électronique, puce), chaque concurrent devra avant de recevoir son dossard remplir et signer le bulletin d'engagement et avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

◆ Il devra présenter un **certificat médical de Non Contre-Indication à la course en compétition** datant de moins d'un an **OU un PPS valable uniquement pour les majeurs OU avoir une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou un « **Pass'J'aime courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). **OU** avoir une **licence sportive** en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPPT, FSCF, UFOLEP, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

◆ L'organisation dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est conseillé de s'inscrire en ligne pour faciliter l'organisation de cette manifestation. **L'inscription et le paiement pour les épreuves peuvent se faire en ligne sur [www.tonneins.fr](http://www.tonneins.fr), 10€ pour les courses chronométrées et 5€ pour les autres. Commission liée au paiement en ligne à la charge du participant.**

◆ Pour les épreuves non chronométrées chaque concurrent devra, avant de recevoir son bracelet, remplir et signer le bulletin et acquitter la participation de 5 euros. Pour les participants MINEURS, obligation de remplir l'autorisation parentale pour les épreuves chronométrées et non-chronométrées. Pour les mineurs les épreuves chronométrées sont accessibles à partir de la catégorie Cadet (né en 2008).

## Article 8 - Roller et Run and Bike

Ces randonnées sont ouvertes au Tout Public. Équipement complet obligatoire pour le Roller et casque obligatoire pour la partie vélo du Run and Bike. Les mineurs devront être accompagnés d'un parent ou représentant légal sur le circuit en ayant au préalable rempli l'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription. **8h30 départ des Roches** : Un camion transportera les vélos du Run and Bike à Lagruère.

## Article 9 - Responsabilités

La manifestation est couverte par la police d'assurance individuelle accident, souscrite auprès de la Compagnie APAC Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les participants non licenciés doivent être en possession d'une assurance individuelle accident. En ce qui concerne les mineurs, ils doivent fournir une autorisation parentale du responsable légal, un certificat médical de moins d'un an est conseillé.

## Article 10 - Droits à l'image

L'organisation et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter toutes photos ou images prises lors de la manifestation. Vous abandonnez ainsi votre droit à l'image.

## Article 11 - Annulation et Remboursement

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement.

Annulation manifestation : en cas de force majeure, d'évènement climatique, d'attentat, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants. En cas d'annulation de la manifestation pour les diverses causes citées précédemment, **aucun remboursement ne sera possible.** Annulation des animations et de la restauration sur place en cas de pluie.

# 25<sup>ÈMES</sup> FOULÉES & RANDOS DES MATINS VERTS



**TONNEINS**  
**DIMANCHE**  
**2 JUIN 2024**

**1 Tour de cou et 1 bandana offerts à chaque participant**  
**1 récompense pour chaque participant déguisé**



## Départs du Mas d'Agenais

Course chronométrée et non chronométrée : 13,2 KM

Randonnée : 12,5 KM



## Départs de Lagruère

Course chronométrée et non chronométrée : 8,5 KM

Randonnée : 9 KM

Roller : 8,5 KM

Run and Bike : 8,5 KM

**C'EST NOUVEAU**



## Courses Enfants Gratuites

Site Les Roches / Inscription 8h30 à 9h

0,8 KM > Enfants nés en 2015 - 2016 - 2017

1,2 KM > Enfants nés en 2013 - 2014



## Départ de Villeton

Randonnée : 5 KM

## NOUVEAUTÉS 2024

**ARRIVÉE AUX ROCHES POUR TOUS ! // CHANGEMENT DES DISTANCES PAR ÉPREUVE // ANIMATIONS - RESTAURATION - BUVETTE SUR PLACE (sans réservation) // POSSIBILITÉ DE PORTER SON PIQUE-NIQUE // ANIMATIONS POUR ENFANTS PENDANT LES ÉPREUVES encadrées par les animateurs qualifiés de l'Amicale Laïque // TOMBOLA GRATUITE (offerte par l'AET)**

Renseignements : 05 53 84 42 65 / 05 53 84 06 84



1

## RANDONNÉES - ROLLER - RUN AND BIKE

5€ - PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL / PAS DE CLASSEMENT

9h15 Départ Mas d'Agenais Rando 12,5 KM

9H40 Départ Lagruère Rando 9 KM  Roller 8,5 KM  Run and Bike 8,5 KM

9h30 Départ Villeton Rando 5 KM

REMISE BRACELET AU SECRÉTARIAT DE DÉPART

2

## COURSES CHRONOMÉTRÉES 10€ (MESURAGE F.F.A)

> CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE OU PPS (MAJEUR)

ATTENTION > Ces épreuves sont accessibles à partir de la catégorie CADET (né en 2008)  
(RÈGLEMENT CDCHS)

9h10 Départ Mas d'Agenais Course 13,2 KM

9h30 Départ Lagruère Course 8,5KM

3

## COURSES NON-CHRONOMÉTRÉES 5€

> PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL

9h10 Départ Mas d'Agenais Course 13,2 KM

9H30 Départ Lagruère Course 8,5 KM

REMISE BRACELET AU SECRÉTARIAT DE DÉPART

4

## COURSES ENFANTS / GRATUIT

> AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Pré-inscriptions au Service des Sports jusqu'au 31 Mai  
Inscription le jour de la Course - Site Les Roches entre 8h30 et 9h

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et s'ils sont mineurs, d'être munis d'une autorisation parentale.

2013/2014 : 1,2 KM d'effort  2015/2016/2017 : 0,8 KM d'effort

### MERCI DE COMPLÉTER LE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES

Nom.....

Prénom .....

Sexe  F  M - Né(e) le.....

Portable .....  J'autorise le Service des Sports de la Ville de Tonneins à m'envoyer les actualités des Foulées des Matins verts par SMS.

Adresse .....

.....

### POUR LES MINEURS AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) .....

Adresse .....

Autorise mon fils / ma fille..... à participer aux Foulées et Randos des Matins Verts le dimanche 2 Juin 2024 sous mon entière responsabilité.

Fait à ..... le ..... Signature

### PAIEMENT

- ◆ En Ligne : inscription et paiement sur <https://www.mairie-tonneins.fr/1/vivre-a-tonneins/sports-et-loisirs/les-foulees-des-matins-verts>
  - ◆ À l'Office de Tourisme - 3 BD Charles-de-Gaulle - 47400 TONNEINS
- ESPÈCES  CB  CHÈQUE
- à l'ordre de l'Amicale Laïque
- ◆ Le Jour J (pas de CB)

### REPAS AUX ROCHES

Après la course, prenez le temps sur le magnifique site des Roches, au bord de Garonne :

- > Restauration et buvette seront à votre disposition pour déjeuner sur place
- > Possibilité d'amener également votre pique-nique
- > Animations musicales et ludiques gratuites seront proposées